

Vanves, le 2 juillet 2015



Affaire suivie par :  
Service Education  
J-F MARTIN  
JFM 0207-3860  
01 41 33 92 24

Objet : Évolution de la réforme scolaire

Madame, Monsieur,

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires se sont bien déroulées sur notre commune et c'est indéniablement grâce à l'investissement de tous les acteurs de ce dispositif.

Toutefois, concernant l'organisation de l'année scolaire prochaine, nous ne renouvellerons pas les NAP dans leur configuration actuelle mais nous les ferons évoluer en accueils périscolaires.

Cette décision, en conformité avec le choix exprimé majoritairement par les familles lors du sondage du mois d'avril, est une mesure nécessaire pour diminuer la charge financière de cette réforme particulièrement coûteuse et difficilement supportable pour le budget communal.

En effet, la baisse drastique des subventions de l'État, la hausse des prélèvements sur nos recettes au titre de la péréquation et divers transferts de charges nous contraignent à faire évoluer notre organisation actuelle sans imposer une contribution financière excessive aux familles.

Nous sommes particulièrement sensibles à cette exigence compte tenu de la dégradation du contexte économique général et de ses effets directs pour de nombreux ménages.

Par ailleurs, les membres de la communauté éducative ont fait le constat durant les premiers six mois de l'année scolaire d'une réelle fatigue des enfants résultant en partie des activités organisées.

A la demande du comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires, il a été demandé de laisser du temps libre aux enfants, particulièrement dans les écoles maternelles, afin qu'ils puissent « récupérer » sur leur semaine.

Ce temps libre n'est pas du temps perdu mais des moments où ils peuvent gérer eux-mêmes leurs occupations, avoir du temps pour échanger avec leurs copains, ne pas avoir d'impératifs, ni de contraintes. C'est avant tout un temps de socialisation et de construction de l'identité de l'enfant au sein d'une collectivité.

C'est pour cette raison, avec l'expérience de cette réforme, que nous avons clairement perçu la nécessité de ne pas reconduire, dans l'intérêt des enfants les plus jeunes, des activités trop denses ou intensives.

Mairie de Vanves  
23, rue Mary Besseyre  
CS 40001  
92172 Vanves cedex  
www.vanves.fr

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Téléphone  
01 41 33 92 00

Télécopie  
01 41 33 92 35

E-mail  
servicesmunicipaux@ville-vanves.fr

Jérémie COSTE  
Adjoint au Maire  
Chargé de l'Éducation



*Cordialement,  
Bernard Gauducheau*

Bernard GAUDUCHEAU  
Maire de Vanves  
Conseiller régional d'Ile-de-France